
**Arrêté ministériel portant désignation de membres du
Conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne**

A.M. 10-01-2017

M.B. 06-02-2017

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,
Vu l'article 66, alinéa 1, 6° du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;
Vu l'article 66, alinéa 3, du même décret;
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement;
Sur proposition des organisations patronales,
Arrête :

Article 1^{er}. - M. Matthias ORTMANN, représentant la Fédération de l'Industrie Alimentaire en Wallonie, est désigné membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne, jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 2. - M. Jean-Luc HANS, représentant la Fédération belge des tours opérateurs, est désigné membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne, jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 10 janvier 2017.

J.-Cl. MARCOURT